

Arrêté n°2022-04-11-25 portant composition du bureau présidentiel de la Commission d'expertise scientifique

Section 74

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 23-1;
- Vu la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-28-01-2022-05 du 28 janvier 2022 portant approbation du règlement des Commissions d'expertise scientifique;
- Vu l'arrêté n°2022-03-17-25 portant composition de la Commission d'expertise scientifique Section 74;
- Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 5 avril 2022.

ARRÊTE

Article 1er: Composition du bureau présidentiel de la CES section 74:

Président: Michel AUDIFFREN (PR)

Vice-présidente : Nathalie DELPECH (MCF) Vice-président : Tony MONNET (PR) Vice-présidente : Cécile SCOTTO (MCF)

Article 2 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Faculté des sciences du sport ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au Recueil des actes administratifs de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers le 11 avril 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL